

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TRUEL**

Séance du 25 août 2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07

L'an deux mille quinze,
et le vingt- cinq août à vingt et une heures,
le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Daniel AURIOL, Maire.

Date de la convocation :

18/08/15

Présents : Mmes et Mrs Daniel AURIOL, Jean-Pierre ALIBERT, Françoise ALVAR, Joël VAYSETTES, Gilles COUGOULE, Christian GINESTE, Michel GAUBERT.

Absents : Damien VOGEL, procuration à Jean-Pierre ALIBERT, Gisèle BOSC, Danielle GASTAL, Marie-Josée LOMBART.

Monsieur Gilles COUGOULE est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Tarif et modalité des locations des salles des fêtes, de la salle des jeunes et de la salle de gymnastique.

Des aménagements supplémentaires (éclairage scène) ayant été installés à la salle des fêtes du Truel, M. le Maire propose de revoir les tarifs et les modalités de location des salles des fêtes, ainsi que la location de la salle des jeunes et de la salle de gymnastique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité les nouvelles modalités de location des salles des fêtes, de la salle des jeunes et de la salle de gymnastique suivantes :

Salles des fêtes :

1) Habitants de la commune (résidence principale, résidence secondaire, locataire) et Associations de la commune et entreprises en activité sur la commune organisant une manifestation réservée à ses membres

- Location	60 €
- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur	
- Chèque de caution	
* pour les salles de Costecalde et la Romiguière	360 €
* pour la salle du Truel sans sono ni éclairage	700 €
* pour la salle du Truel avec sono et/ou éclairage	1 500 €

2) Associations et entreprises en activité sur la commune proposant une animation à l'ensemble de la population

- Location gratuite
- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur
- Chèque de caution
 - * pour les salles de Costecalde et la Romiguière 360 €
 - * pour la salle du Truel sans sono ni éclairage 700 €
 - * pour la salle du Truel avec sono et/ou éclairage 1 500 €

3) Autres demandeurs

Salle des fêtes de Costecalde et de la Romiguière :

- Location 180 €
- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur
- Chèque de caution 360 €

Salle des fêtes de Le Truel :

- Location 350 €
- Supplément pour la cuisine 150 €
- Supplément pour éclairage scène et sono 50 €
- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur
- Chèque de caution
 - * pour la salle du Truel sans sono ni éclairage 700 €
 - * pour la salle du Truel avec sono et/ou éclairage 1 500 €

Salle des jeunes :

Salle réservée à l'usage des habitants de la commune au tarif de 60 €.

Salle de gymnastique :

Location à la journée : 40 € pour tous les demandeurs

Location à l'heure : 5 € pour occupation éventuelle de professeurs privés
Gratuit pour les associations

